

TOLÉRANCE ZÉRO DE LA FES ENVERS LE HARCÈLEMENT SEXUEL

L'expression « violence et harcèlement » dans le monde du travail s'entend d'un ensemble de comportements et de pratiques inacceptables, ou de menaces de tels comportements et pratiques, qu'ils se produisent à une seule occasion ou de manière répétée, qui ont pour but de causer, causent ou sont susceptibles de causer un dommage d'ordre physique, psychologique, sexuel ou économique, et comprend la violence et le harcèlement fondés sur le genre.

LES COMPORTEMENTS QUI PEUVENT ÊTRE QUALIFIÉS DE HARCÈLEMENT SEXUEL SUR LE LIEU DE TRAVAIL PRENNENT 3 FORMES DIFFÉRENTES



Non-verbal

Sifflements, gestes à connotation sexuelle, exposition de matériel à caractère sexuel



Verbal

Commentaires et questions sur l'apparence, le style de vie, l'orientation sexuelle, appels téléphoniques offensants



Physique

Violence physique, attouchements, proximité inutile

PROCÉDURE DE PLAINE DE LA FES

